



Sommaire

- 2 Communications de la Municipalité
- 4 Conseil communal du 8 décembre 2014
- 6 Taxe d'élimination des déchets
- 6 Urban Training à Penthalaz
- 7 Trier c'est... Valoriser
- 8 David Dougoud Services, naturellement simple et complet !
- 9 Bientôt le 29 ème carnaval de Penthalaz
- 10 Article Santé
- 10 Courrier des lecteurs
- 10 « Regards 2015 » - Le nouveau calendrier paroissial est arrivé
- 11 Memento, jubilaires et agenda de la commune
- 12 L'ouvrier au village

Editorial

Le chemin inverse

Didier Chapuis



Jusque dans les années quatre-vingt, sans être formel sur les dates, il existait dans certaines communes de ce canton une règle non écrite qui était la suivante :

Lorsqu'un candidat à la Municipalité échouait aux élections, une place de conseiller paroissial lui était réservée de droit.

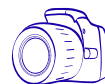
Les circonstances de la vie ont fait que j'ai fait le chemin inverse. Je vous rassure il n'est pas possible d'échouer comme candidat à la paroisse ! Cette période fut très enrichissante et m'a permis, entre autres, de développer le sens de l'écoute et la compréhension du monde des vivants qui met très souvent en corrélation le nombre d'avis avec le nombre de personnes concernées. J'ai eu aussi le privilège de partager des moments chaleureux avec des gens formidables.

Des personnes formidables, il en existe aussi ailleurs. Qu'ils soient membres de la Municipalité, conseillers communaux, employés communaux ou habitants de Penthalaz, il suffit parfois de confronter ses opinions et ainsi trouver une convergence bénéfique pour l'ensemble de la communauté.

Après 6 mois d'activité comme municipal je mesure pleinement la complexité de certains dossiers et j'espère simplement que le chemin inverse effectué, allié à un certain bon sens, m'aidera à prendre les bonnes décisions liées à cette fonction.

Je vous souhaite de très agréables et heureuses fêtes de fin d'année.

Concours photo



Mme Barbara Grozdanov a gagné le concours et reçoit un bon pour une carte journalière d'une valeur de CHF 35.-

“
Bonjour,
Voici des
photos
prises
pendant
ce mois de
novembre
pour le
Cancanier.
Si ça vous
intéresse!
Cordialement,
Barbara
Grozdanov



Impressum

Editeur responsable
La Municipalité de Penthalaz

Mise en page
Joël Cavat

Comité de rédaction
Katherin Laffely, Joël Cavat

Correctrice
Claire Bourgeois

Impression
Imprimerie de Beaulieu SA

Adresse
Le Cancanier, Case postale 67,
1305 Penthalaz,
lecancanier@penthalaz.ch

Administration générale, police, tourisme, promotion économique, affaires culturelles et paroissiales et jubilaires

Isabelle Hautier Charrotton, syndique

Fondation Habitat l'Avenir

Suite à la démission de Mme Gay-Crosier, une place est vacante au Conseil de Fondation.

Une gérance s'occupe de la gestion des appartements. C'est pourquoi, le Conseil se réunit 5 ou 6 fois par année. Les personnes intéressées voudront bien me contacter.

SDIS Inauguration de la caserne

A toutes les personnes qui nous ont fait l'amitié de participer à cette journée, j'aimerais dire MERCI. Et au SDIS Venoge, je reprendrai textuellement les mots de M. Munier, inspecteur régional, qui résumait parfaitement nos pensées : «Un grand bravo pour la journée inaugurale de samedi. Une belle carte postale de votre SDIS pour l'ensemble de la population de toute la région. Bravo à tous pour votre travail et surtout pour avoir insufflé un esprit convivial à cette magnifique fête. La qualité et le soin apportés à chaque démonstration... super du très bon boulot !» . Je pense que chacun d'entre nous gardera un excellent souvenir de cette inauguration.

ASICoPe – Réorganisation

Tout comme la Municipalité, vous avez appris par le Journal de Cossonay ou celui de Morges, la décision 142, de Madame Anne-Catherine Lyon, concernant la réorganisation scolaire. Cette information avait été déjà donnée au Conseil communal de Cossonay à fin octobre, alors qu'à ce jour, les Municipalités n'ont pas été averties officiellement de cette décision !!! Ainsi, Madame Lyon a tranché après de longues séances entre les communes concernées. Il y aura donc un établissement primaire

dont l'aire de recrutement est constituée des communes de Penthalaz-Penthaz-Daillens-Vufflens-la-Ville, Mex et Lussery-Villars. Quant à l'établissement secondaire de Cossonay-Penthaz et environs, l'aire de recrutement est constituée des communes de Cossonay, Gollion, Dizy, Senarclens, Grancy, La Chaux, Chavannes-le-Veyron, Cuarnens, Mauraz, l'Isle, Mont-la-Ville, Penthalaz, Penthaz, Daillens, Lussery-Villars, Vufflens-la-Ville et Mex.

L'entrée en vigueur est fixée à la rentrée scolaire 2015 ! Nos communes de PPD, élargies à Mex et Vufflens-la-Ville avaient senti le vent venir. C'est pourquoi, ensemble, elles avaient mandaté le bureau MICROGIS, spécialisé dans les affaires scolaires et reconnu par l'Etat de Vaud, afin d'étudier la faisabilité d'un établissement primaire et secondaire dans nos 6 communes. Il ressort de cette étude que non seulement ce projet serait viable, moins cher, notamment en frais de transport et que, nos 6 communes réunies comptent déjà aujourd'hui plus d'élèves qu'à La Sarraz.

Pourquoi laisser La Sarraz s'organiser et pas nos communes ? Nous avons finalement désigné un avocat afin de défendre nos intérêts, ceux de nos élèves. La seule voie de recours connue est la demande d'arbitrage au Conseil d'Etat. Cette demande a été faite au nom des six communes et nous avons également demandé l'effet suspensif.

Nous vous tiendrons au courant des résultats obtenus.

Patinoire

La Municipalité sera présente à la patinoire le 10 janvier prochain. Nous nous réjouissons de vous rencontrer.

Affaires sociales et affaires scolaires, santé, prévention, sports, informatique

Yves Jauner, vice-syndic

ASICoPe (écoles)

Le 30 septembre 2014, le budget 2015 a été accepté lors de l'assemblée générale.

Le coût par habitant est de CHF 507.49. Il est de CHF 4'098.62 par élève.

Les charges en 2015 sont de CHF 7'538'586 contre CHF 7'334'523 en 2014.

ARASPE (association régionalisation de l'action sociale Prilly Echallens)

Le 3 décembre 2014, le budget 2015 a été accepté lors de l'assemblée générale.

Le coût par habitant est de CHF 22.58.

Les charges en 2015 sont de CHF 5'544'941 contre CHF 6'246'209 en 2014.

AJERCO (accueil de jour des enfants région Cossonay).

Le 5 novembre 2014, le budget 2015 a été accepté lors de l'assemblée générale.

Le coût par habitant est de CHF 102.30.

Les charges en 2015 sont de CHF 6'684'635 contre CHF 6'377'612 en 2014.

Des travaux d'amélioration phonique ont été exécutés à la "Chenoille".

Naturalisations

6 demandes de naturalisations ordinaires ont été déposées en 2014. 5 naturalisations ont été obtenues en 2014. 2 demandes de naturalisations facilitées ont été déposées en 2014. 2 naturalisations ont été obtenues en 2014.

ORPC (protection civile du Gros-de-Vaud)

Le budget 2015 de la PCI se solde par un coût par habitant de CHF 22.17.

Il était de CHF 21.10 au budget 2014.

Cette augmentation est caractérisée par les principaux facteurs suivants:

- Création d'un poste d'adjudant de bataillon à 100%
- Départ de l'EFAJE des locaux à la Grande-Rue 7 à Echallens.

La moyenne générale des ORPC est de CHF 24.00 par habitant.

Les charges en 2015 sont de CHF 1'006'588 contre CHF 961'888 en 2014.

Prévention, santé

La Municipalité a décidé de mettre en place pour les habitants de Penthalaz le Urban training. Ceci pour que les citoyens retrouvent la forme en faisant qu'un avec la nature. Des informations détaillées seront disponibles dans le journal le Cancanier.

Divers

Service taxis

2 Autorisations de type B ont été attribuées en 2014.

Bonnes fêtes de Noël à tous et bonne année 2015 !

Routes et chemins, services industriels, concept énergétique et places de parc

Pierre-André Ischi, municipal

Taxe forfaitaire

Suite à la demande d'exonération de plusieurs étudiants, la Municipalité a décidé de changer le règlement comme suit :

Les jeunes étudiants et apprentis seront exemptés de la taxe jusqu'à leurs 22 ans révolus, par mois entier et calculée au prorata temporis. Une attestation officielle d'écoulement ou un contrat d'apprentissage devra toutefois être fourni lors de chaque demande.

Ouverture de la déchetterie

Afin d'être bien clair sur l'ouverture de la déchetterie intercommunale en fin d'année : La déchetterie sera fermée les 25 et 26 décembre ainsi que les 1er et 2 janvier 2015. Les 2 samedis 27 décembre et 3 janvier : horaire normal.

Personnel, police des constructions, urbanisme, mobilité, transports publics, espaces publics et cimetière

Didier Chapuis, municipal

Personnel

Mme Sylvie Nussbaum a été absente pendant un certain temps pour cause d'accident. Actuellement elle a repris son activité à 40%. La Municipalité remercie l'ensemble du personnel du greffe et de la bourse qui assure la suppléance tant dans le travail quotidien que dans les responsabilités du poste. Nous souhaitons un prompt et complet rétablissement à Sylvie.

Mme Isabelle Mosca a donné sa démission pour le 31 décembre de cette année. Une solution à l'interne a été trouvée par une augmentation du temps de travail de M. Iban Garcia qui va passer de 50 à 80%. La Municipalité remercie Mme Mosca pour ses nombreuses années passées au service de la commune et lui souhaite plein succès dans ses nouvelles activités.

PGA

Après une dizaine d'années de travail sur ce PGA, nous voyons le bout du tunnel et celui-ci devrait être mis à l'enquête au début de l'année 2015. Les propriétaires principalement concernés à titre personnel et qui avaient en son temps été approchés pour des discussions assez approfondies seront informés en priorité sur l'évolution et la finalisation de ce PGA. Une séance publique pour le reste de la population sera organisée au début de la mise à l'enquête.

Bus PPDL

Tous les citoyens des villages de Lussery-Villars, Daillens, Penthaz, Penthalaz vont recevoir le nouvel horaire des bus PPDL associé à un calendrier inter-villageois. Celui-ci remplacera le calendrier habituel de la commune.

Pour rappel l'arrêt du bus au centre multifonctionnel de Penthalaz-Gare se situe, jusqu'à nouvel avis, devant le local des pompiers près du parking P + R.

Parcelle des Fourches, Centre Multifonctionnel, Parcelle du Mont-Blanc

Ces trois dossiers sont activement suivis par la Municipalité.

Aménagement du vieux village

L'étude et les propositions d'aménagement par le bureau Chevalier seront présentées aux commissions d'urbanisme et de modération du trafic avant l'élaboration du préavis. En principe d'ici février 2015.

Fermeture des bureaux de fin d'année

La fermeture des bureaux sera depuis le 24 décembre à midi jusqu'au lundi 5 janvier.

Conseil communal du 8 décembre 2014

Sylvette Grandchamp

M. Alain Pellet, Président ouvre la séance du Conseil communal à 20h15 en la salle villageoise du Verger.

42 conseillères et conseillers sont présents, le PV de la séance du 29.9.2014 est accepté. Une petite erreur s'est glissée dans le résumé du dernier Cancanier. En Effet, dans l'information de la commission des finances relative au coût final des escaliers de la Vuy il fallait lire : La raison de ce dépassement est **le remplacement intégral** du mur de soutènement en amont en bordure de propriété et non le maintien du mur.

Le Président nous donne lecture du courrier reçu. Il s'agit de la lettre de démission de Christoph Loetscher du Conseil communal pour raisons professionnelles.

Nous passons à l'ordre du jour qui sera suivi comme présenté.

Préavis municipal n° 45-2014 relatif au budget 2015

Le budget 2015 est présenté à la commission avec un excédent de charges de CHF 190'800.--. Pour rappel le budget de 2014 présentait un résultat négatif de CHF 863'700.--.

La Municipalité et la boursière expliquent avoir été suffisamment large afin d'anticiper au mieux les imprévus. Notons qu'à ce jour, les comptes 2014 semblent s'équilibrer.

Voici une liste des grandes différences (2014vs2015) :

- Piscine : rénovations terminées - 20'000.--
- Forêt : surévalué en 2014 - 30'000.--
- Le Verger : diminution consommation énergétique et des entretiens - 109'850.--
- Entretien bâtiment communal, changement de la chaudière, réfection d'un appartement + 10'000.--
- Travaux : entretien des routes, changement partiel éclairage public, agrandissement du cimetière + 130'000.--
- Local des jeunes : la demande des jeunes d'étendre les heures d'ouverture sera prise en considération + 30'000.--

La commission remercie et félicite notre boursière Anne-Laure Girard, pour la qualité de son travail, la rapidité de l'envoi du projet du budget et la maîtrise de son sujet.

La parole est donnée aux conseillers.

M. Jean-Claude Andrey s'étonne du montant des loyers des appartements du Verger ainsi que de la villa du Cheminet, propriétés de la commune. Un loyer de CHF 11'600/an pour 4 pièces n'est-il pas sous-évalué ? Réponse de la Municipalité : aucune revalorisation n'est prévue, ces appartements n'ont jamais été rafraîchis.

M. Waelti demande à la Municipalité qu'elle nous fournisse les chiffres concernant le coût du ramassage des déchets crus-cuits pour l'année 2014 et espère que la Municipalité a prévu une marge assez large au budget 2015 concernant ce poste.

Il attire également l'attention de la Municipalité sur l'édicule public qui pose de plus en plus de problèmes et qui engendre des coûts importants, spécialement en ce qui concerne les heures de travail de nos employés communaux, afin de garder ce site le plus décent possible.

M. Waelti reste convaincu de l'utilité de l'édicule, toutefois, il suggère à la Municipalité de prendre des mesures afin de dissuader les utilisateurs abusifs de polluer ce site par une surveillance vidéo. Le préavis est accepté à l'unanimité.

Préavis municipal n° 46-2014 relatif à un crédit complémentaire pour la révision du plan général d'affectation (PGA) et de son règlement (RPGA)

Pour mémoire, deux crédits avaient été demandés respectivement en 2005 et 2008 pour des montants de CHF 140'000.-- et CHF 130'000.-- pour étude, modification et finalisation du PGA. La commission des finances nous lit son rapport et nous fait part de sa surprise de revenir avec une demande de crédit de CHF 126'000.-- alors qu'à ce jour, CHF 46'700.-- sont déjà dépensés.

Ce dépassement de crédit est causé tout d'abord par la votation de mai 2014 concernant la loi sur l'aménagement du territoire (LAT) qui a engendré des coûts supplémentaires, ainsi que par la note d'honoraires du bureau Plarel qui est restée depuis le 1^{er} septembre 2012 en souffrance.

La commission propose donc d'accepter le préavis afin que la Municipalité puisse finaliser ce PGA dans les meilleures conditions et parer dans la mesure du possible aux éventuelles oppositions.

Le préavis est accepté par 40 oui et 1 non.

Préavis n° 48-2014 relatif à l'achat de la parcelle n°127, succession de feu Rémy Miéville

En janvier 2004, la Municipalité a fait une offre aux deux héritiers de M. Rémy Miéville à la hauteur de CHF 1'300'000.-- pour l'acquisition de la parcelle n° 127 qui, pour mémoire, est adjacente à la parcelle n°130 déjà propriété de la commune. Cette offre est restée sans réponse jusqu'au 26 septembre 2014, date à laquelle un des héritiers a fait savoir à la Municipalité qu'une offre leur avait été faite à CHF 1'350'000.--.

La Municipalité partagée sur ce sujet, suite à un vote d'intention du conseil, a augmenté son offre à CHF 1'360'000.--. L'un des héritiers accepte, l'autre pour sa part n'a pas donné de nouvelle.

Dans son rapport la commission chargée de l'étude de cet objet nous fait part de ses arguments pour et contre ce projet :

- Cette parcelle située dans un lieu stratégique permettrait à la commune de développer cette zone en fonction de ses besoins tout en gardant une certaine maîtrise sur l'évolution qu'elle souhaite pour le centre du village.

- Il n'y a aucune urgence à l'acquisition de cette parcelle mais il n'y aura certainement pas d'autres occasions. C'est un gros investissement pour un bien-être futur.

- Le coût est certes très élevé et augmenterait la dette de CHF 1'000'000.-- , mais n'est-ce pas le prix à payer pour garder la main mise sur le centre du village ? Toutefois, il en ressort également le report inévitable d'autres projets de quelques années.

La commission accepte les conclusions de la Municipalité en faveur de l'achat de ce terrain mais signale toutefois que les conclusions du préavis ne sont pas limitées dans le temps. L'élection d'un 5^{ème} Municipal en décembre fixera la politique de la Municipalité à ce sujet, ceci en respect du principe de la collégialité. Par conséquent, le projet pourrait soit être maintenu soit être abandonné.

La parole est donnée à l'assemblée. Voici un relevé des diverses interventions des conseillers.

- M. Stéphane Zürcher demande pourquoi les conclusions du préavis pourraient être remises en cause après l'élection du mois



En bref

42 conseillers présents
Adoption du PV du
29.9.2014 à l'unanimité.

A l'ordre du jour :
3 préavis
Nomination/dissolu-
tion de Commissions
Propositions indi-
viduelles

Préavis municipal n° 45-2014 relatif au budget

Accepté à l'unanimité.

Préavis municipal n° 46-2014 relatif à un crédit complémentaire pour la révision du plan général d'affectation (PGA) et de son règle- ment (RPGA)

Accepté par 40 oui et 1
non

Préavis n° 24-2012 rela- tif à l'achat de la parcelle n° 127, succession de feu Rémy Miéville

Accepté par 36 oui; 2 non
et 3 abstentions

Prochain Conseil com- munal : 16 mars 2015

de décembre ?

- M. Christoph Loetscher répond que selon lui, le préavis définit un cadre. Il revient à l'exécutif de décider ce qu'il en fait. Le préavis autorise la Municipalité à prélever un certain montant pour l'acquisition d'une parcelle mais elle pourrait ne pas le faire. Le prochain Municipal élu pourra donner son avis et répartir les voies dans un sens ou dans l'autre.

- M. J.-C. Andrey aimerait qu'on lui confirme que les vendeurs n'ont pas donné leur accord pour cette vente. La Municipalité répond qu'elle a eu récemment un contact téléphonique avec le deuxième héritier et que tout est en ordre.

- M. Jérôme Ischi s'étonne de ressentir une tendance en défaveur de ce projet alors que l'on était prêt à dépenser CHF 20'000'000.-- pour le projet "Ensemble".

- M. Toni Gatto rebondit sur cette interpellation car lui sent un vent plutôt favorable. Ce qui nous amène à l'intervention de M. P.-A. Epars qui pense que quoi que l'on entreprenne sur cette parcelle, CHF 20'000'000.-- seront vite atteints.

- M. François Bachmann reste, quant à lui, dubitatif sur le calcul des intérêts de 2% présenté dans le préavis. 4% serait certainement plus réaliste. Didier Chapuis prend note pour les prochains préavis. Toutefois, il relève que la commune emprunte à un taux différent que monsieur et madame tout le monde.

- M. Piéric Freiburghaus regrette que le préavis et le rapport de la commission ne traitent pas l'objet dans sa globalité. Voici un résumé de son intervention :

1. Bien que cette parcelle se trouve dans un lieu stratégique comment justifier de la payer une fois et demi le prix estimé par les milieux financiers ? Quel investisseur privé s'y risquerait ?
2. Le préavis mentionne le report de certains investissements et l'augmentation des charges annuelles. Alors que 55% du budget ne sont pas maîtrisables, ne serait-il pas impératif de savoir sur quels postes budgétaires, sur quels projets cette acquisition aura des impacts ?
3. La Municipalité a annoncé le lancement début 2015 d'une démarche participative permettant de mener une réflexion sur le devenir et le développement de la commune. N'y a-t-il pas lieu d'attendre les résultats de cette réflexion avant de se prononcer sur l'acquisition de cette parcelle ?
4. Le nouveau PGA à l'étude permettrait une augmentation de constructibilité impor-

tante sur la parcelle n° 127 ainsi que sur les parcelles autour de la Place Centrale. Il serait donc nécessaire et important d'analyser les impacts d'une telle densification.

5. La Municipalité a mandaté un bureau d'études pour la rénovation et la transformation de l'immeuble de la Place Centrale 5. Le Conseil communal n'a pas été informé des résultats de l'étude. Est-ce techniquement, fonctionnellement et économiquement viable de maintenir ce bâtiment ?
6. N'est-il point nécessaire de dresser un état des lieux des besoins et des possibilités actuels en utilisant les locaux propriétés de la commune ?
7. Début 2014, une interpellation à la Municipalité a été déposée par M. Didier Chapuis alors conseiller communal "Quel avenir pour le foyer paroissial" ? La Municipalité n'y a pas encore répondu. Signe de la complexité de la question du devenir du foyer paroissial et des autres lieux d'activités socio-culturelles et éducatives.

A ce jour, nombre de questions doivent être encore abordées. Aucun argument ne semble justifier l'urgence qu'une décision soit prise aujourd'hui. C'est pourquoi, M. Freiburghaus a demandé au Conseil de ne pas voter les conclusions de ce préavis mais de le renvoyer à la Municipalité pour compléments d'études.

- M. Daniel Traini, rappelle que c'est une opportunité à ne pas manquer. C'est aujourd'hui que le train passe. Il confirme que ce terrain et trop cher mais craint que cette vente nous échappe. La Municipalité doit se sentir soutenue par le législatif. Si aucun projet ne voit le jour, nous pourrions "revendre" ce terrain. Etre propriétaire de la parcelle voisine est un atout.

- M. Yves Jauner, quant à lui, aimerait rappeler que CHF 1'300'000 ce n'est que l'achat, puis viendra la démolition et tout le reste. Le bâtiment communal doit être mis aux normes concernant la mobilité réduite. Les employés communaux sont à l'étroit, les locaux deviennent vétustes. L'abandon du projet ensemble et le préavis sur cette parcelle reportent encore les projets de rénovation des bureaux communaux.

La proposition de M. Freiburghaus n'a pas atteint le soutien d'un cinquième des membres du conseil. Nous votons donc les conclusions du préavis qui sont acceptées par 36 oui, 2 non et 3 blancs.

Nomination/dissolution de Commissions :

2 Commissions sont nommées :

- Eclairage du camping et rénovation de la pataugeoire.
- Règlement communal attribution de subside pour la LEM.

Propositions individuelles :

- Les jetons de présence du présent conseil seront attribués pour moitié à La Chrysalide, garderie d'enfants, et pour les scouts.
- M. J-C. Andrey demande que la Municipalité fasse des appels d'offres pour la pose de nouveaux WC plus hygiéniques à l'édicule public. C'est à l'étude, une offre est demandée.
- Mme Mareva Martin a appelé le garde pêche car beaucoup de poissons sont morts dans la Venoge. Il existe une pollution mais personne ne sait d'où elle vient à ce jour.
- Avons-nous des nouvelles pour les changements des panneaux de la gare ? Ceci devrait se faire entre un samedi et un dimanche,

la Municipalité ne sait pas lequel toutefois ça sera fait avant la fin de l'année ! Renens indique déjà la gare de Cossonay-Penthalaz.

- M. François Bachmann aimerait qu'un effort soit fourni pour améliorer le passage des piétons sur la route de la gare durant les travaux. Il constate que si un excellent travail est fourni pour les voitures, il n'en va pas de même pour les piétons. Mme la Syndique admet que le passage vers le chemin de Beau-Site est actuellement difficile, toutefois l'entreprise Implenia fait un travail remarquable.
- Le Président du Conseil relève un têt d'absentéisme élevé des Conseillers communaux en 2014 aux différentes séances. Il demande un effort de la part de tous et clôt la séance à 21h50.

Je vous rappelle que ceci est un résumé de la séance du Conseil communal et que tous les préavis ainsi que les rapports des Commissions sont à votre disposition sur le site internet de la commune ainsi que sur demande au Greffe Municipal.

Taxe d'élimination des déchets

Mais pourquoi la taxe d'élimination est-elle de CHF 100.-- en 2014 ?

La Municipalité

Mais pourquoi la taxe d'élimination est-elle de CHF 100.-- en 2014 ? Cette différence avec 2013 est due à l'introduction du ramassage et de l'élimination des déchets crus-cuits et méthanisables. Le compte déchets devant s'autofinancer, la Municipalité doit calculer une taxe forfaitaire de manière à ce que tous les frais de gestion, transports et traitements des déchets soient financés par cette taxe, ajoutée à la taxe au sac. Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à ce qui précède.



Urban Training à Penthalaz

John Ramos

Outre les bénéfices directs liés à la pratique d'une activité physique (amélioration des performances, protection contre les maladies cardiovasculaires, etc.), de nombreuses études ont montré que celle-ci associée à une hygiène de vie saine exercent un effet positif plus général sur notre bien-être. L'insomnie, le stress chronique, la dépression, l'irritabilité sont autant de troubles qui peuvent être atténués par la pratique d'une activité physique. Ces avertissements émis par notre corps doivent être écoutés et pris en compte afin d'éviter qu'ils n'entraînent des pathologies plus graves par la suite.

C'est dans cette optique que la commune de Penthalaz a alloué des moyens dans le budget relatif à la santé publique. Elle soutient ce projet visant à offrir une dynamique d'activités à base de sport et de bien-être à ses habitants.

Regroupés sous l'appellation d'urban training, ces différentes activités physiques procèdent d'une envie commune de bouger et de se prendre en main en faisant de l'exercice encadré par un professionnel. Le principe est le suivant : réaliser des exercices de renforcement musculaire à l'aide du mobilier urbain (bancs, barrières, murs...) et de l'environnement (arbres, branches, rochers...) rencontrés sur le lieu de pratique.

Pour ce faire, vous pourrez compter sur Johnny Ramos, coach sportif spécialisé dans le sport santé, gérant pour différents centres fitness et également coach particulier. Il est habitué à travailler avec différents profils et à adapter les exercices en conséquence afin de les aider dans l'intégration ou réintégration d'une activité physique.

Les cours auront lieu en extérieur et proche de chez vous pour plus de commodité. Ils débuteront en mars 2015.

Il ne tient donc qu'à vous de faire un pas vers le changement et de combiner activité physique et motivation afin de lutter contre la sédentarité et ainsi vivre en harmonie avec son corps. De plus, cette activité sera offerte à la population en 2015.

Si vous souhaitez plus d'informations, n'hésitez pas à contacter Johnny Ramos à l'adresse suivante : jr.coachingsportif@gmail.com
N'attendez plus : ne limitez pas vos défis, défiez vos limites.

Trier c'est... Valoriser

La Municipalité

CES MATIÈRES INCINÉRABLES NON RECYCLABLES DOIVENT ÊTRE DÉPOSÉES DANS LES SACS TAXÉS!



Bouteilles vides de vinaigre
ou d'huile.



Éléments en caoutchouc,
tuyaux de jardin.



petit mobilier, objets divers
jusqu'à 60 cm



Textiles et chaussures hors
d'usage ou souillés.



Berlingots de lait ou de jus
de fruits en carton plastifié.



Emballages et petits objets en plastique,
plastiques alimentaires tels
qu'emballages de viande, de légumes.



Petits bris de vaisselle, de vitres,
de miroirs, ampoules à filament.



Pots de yoghourt.



Sacs d'aspirateurs, déchets
de nettoyage.



Bâches et films plastiques
utilisés pour les travaux,
la peinture.



Papiers et cartons souillés, tels que
mouchoirs, papier de ménage,
cartons de pizza.



Couches-culottes, serviettes, tampons
hygiéniques.



Emballages de lessive, pots de
crème et de cosmétiques.



Produits d'hygiène tels que coton-tiges,
lingettes, brosse-à-dents, éponges.

www.vaudo-taxausac.ch



David Dougoud Services, naturellement simple

Katherin Laffely

Vous cherchez une entreprise de nettoyage et d'entretien, une femme de ménage, un monteur ou un garde-meubles ? Vous êtes un bricoleur plein d'idées, mais sans outils !? Vous cherchez une alternative écologique aux produits d'entretien des grandes surfaces ? David Dougoud Services est l'entreprise qui répondra à vos attentes !

Début de l'entreprise

En 2001, Monsieur David Dougoud décide de créer sa propre entreprise, à la Vallée de Joux. Ce monteur de mobilier de bureau utilise son carnet d'adresses et ses compétences professionnelles pour proposer du transport de matériel, du montage de mobilier et des déménagements. Rapidement le travail afflue. En 2005, Monsieur Dougoud rachète une concession de produits d'entretien et de nettoyage. Il offre ainsi un service supplémentaire : le nettoyage.

Installation au Venoge Parc

En 2009, l'emplacement idéal du Venoge Parc ne le fait pas hésiter. L'entreprise s'agrandissant et se diversifiant, la région lausannoise, le Gros-de-Vaud ainsi que le pied du Jura représentent un potentiel intéressant. En 2010, un service de ménage est créé. A nouveau le succès est au rendez-vous et c'est rapidement cinq personnes qui sont employées à plein temps. Aujourd'hui son personnel sillonne le canton, de Vevey à Morges, en passant par Yverdon, Vallorbe et la Vallée de Joux.

Le service de nettoyage, une éthique de A à Z

Le secteur du nettoyage est difficile. En effet, trouver des employés qualifiés, responsables et motivés n'est pas chose aisée. La concurrence qui régit ce marché ainsi que le travail au noir ont un effet négatif sur les prix. La perception de la réalité s'en trouve altérée aux yeux du grand public. Une Convention Collective de Travail a été rédigée par la Fédération Romande des Entrepreneurs en Nettoyage. Elle fixe les salaires horaires et décrit les catégories, liées aux compétences nécessaires à l'accomplissement des tâches.

Rappelons au passage, que l'engagement « au noir » peut créer plusieurs problèmes juridiques, lors d'un accident par exemple. D'autres soucis interviennent plus tard, à l'âge de la retraite. Ces travailleurs de l'ombre, n'ayant pas été déclarés, n'ont rien cotisé. Les efforts ne sont pas reconnus, et le petit plus qu'apportait ces quelques sous mensuels se transforme en réel manque.

Chez David Dougoud Services, pas de problème de cet ordre ! Comme toutes entreprises, les employés sont déclarés et assurés.

Un dernier point mérite d'être soulevé. Monsieur Dougoud impose l'utilisation de produits écologiques. Conscient de l'impact de son service sur l'environnement, il ne désire pas plus jouer avec la santé de ses employés qu'avec celle de ses clients. Fort de son partenariat avec un fabricant, il utilise et vend des produits écologiques dont la plupart sont certifiés Ecocert ou Ecolabel. Cela se passe en ligne avec un site internet dédié aux professionnels et aux particuliers www.dougoud-shop.ch.

Naturellement simple...

La forme du contrat est très innovante. En effet, pas de contrat écrit, mais un contrat oral tacite lie le client à l'entreprise. Monsieur Dougoud utilise cette méthode depuis plusieurs années, et admet volontiers que ce type de contrat apporte beaucoup d'aspects positifs. Lors d'un conflit, la discussion est privilégiée, car très peu de règles sont écrites. Il est donc plus facile de trouver des solutions.

Grâce aux nouvelles technologies, les employés utilisent un programme de timbrage par smartphone. Ceci permet de réduire « la paperasse » longue et fastidieuse au moment de la paie et de la facturation. L'employé peut aussi immédiatement remonter un problème par le biais d'une note, liée au client. Un point GPS est envoyé régulièrement. Si le système peut faire penser à « Big Brother », il permet en réalité aux employés de se protéger. Il devient très facile de savoir si la personne s'est rendue chez le bon client, si elle a travaillé le temps mandaté ou pas. L'employé reste responsable de la qualité de son travail.

Tous ces aspects font que la confiance entre David Dougoud Services, son employé et le client s'installe rapidement. Un contrat écrit devient alors superflu !

... et complet !

En plus des services de nettoyage, d'entretien extérieur, de livraison, de montage de mobilier, l'entreprise offre un service de garde-meubles sécurisé, salubre et facilement accessible.

« Louer Malin » est aussi un service original offert par cette entreprise qui ne manque pas d'idées. Plutôt que d'acheter une machine spécifique, dont vous avez besoin pour une tâche ponctuelle, vous pouvez la louer. Que ce soit pour un jour ou une semaine, les prix sont attractifs et dégressifs. Le catalogue complet se trouve sur un site parallèle de l'entreprise www.louer-malin.ch.

Fin d'année 2014 et futur

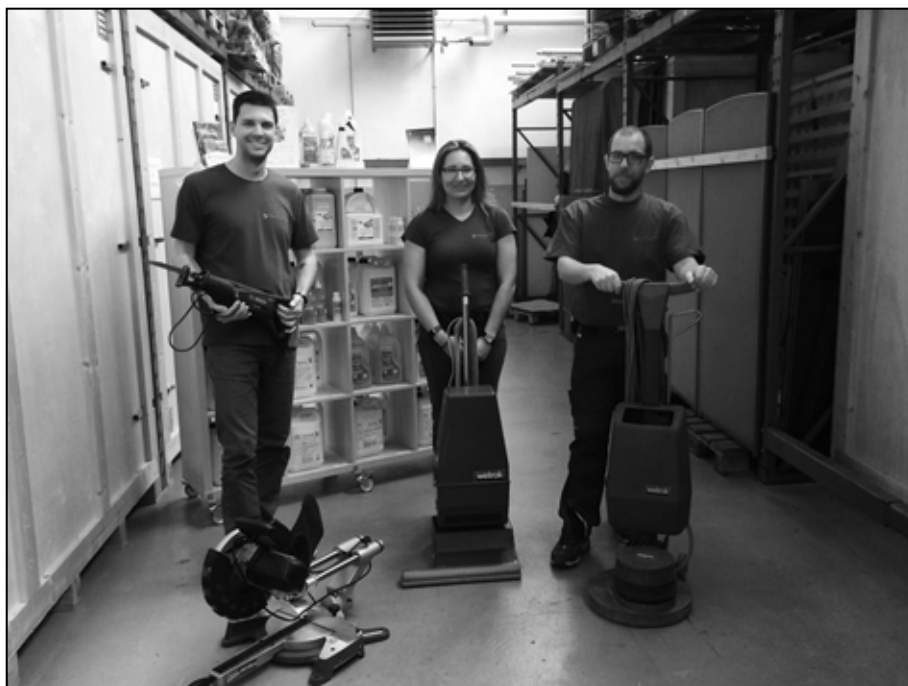
La qualité et la complémentarité des services proposés attirent de plus en plus d'entreprises et de particuliers. De onze employés,

et complet !

David Dougoud Services grandira à quinze très prochainement. Depuis janvier 2015 c'est une grande entreprise active dans le transport qui leur fera confiance pour l'entretien et les nettoyages de leurs différents sites.

L'accent sera aussi mis sur une nouvelle offre, ayant comme cible de premier choix les PPE. Le service d'entretien extérieur (ramassage des feuilles mortes, tonte de pelouse, nettoyage des dalles, garage, ...) complète à merveille l'offre d'entretien des locaux communs. David Dougoud Services précise qu'il ne s'agira en aucun cas de travaux de paysagisme.

Dès le 5 janvier, une action portant sur un service, un produit ou un savon sera mise en ligne. L'offre durera deux semaines et proposera une baisse de 20% environ. Une nouvelle offre s'enchaînera et ainsi de suite jusqu'à fin novembre. Le mois de décembre est réservé au traditionnel calendrier de l'Avent, avec des réductions encore plus importantes !



Gestion de l'entreprise

Monsieur Dougoud occupe le poste d'administrateur. Néanmoins, il garde l'envie et le plaisir de se rendre sur le terrain. En plus de superviser ses équipes, cela lui permet de bien connaître le travail, de comprendre et d'évaluer les demandes des clients. Le poste de secrétariat, marketing et de gestion de stock est assumé par Monsieur Wulliamoz.

www.dougoud-services.ch

Pour faire connaissance avec cette entreprise, rendez-vous sur internet. Le site a été totalement repensé cet été ! Il est aujourd'hui... Naturellement simple et complet ! Vous l'aurez devinez !

Je remercie très sincèrement Monsieur Dougoud et Monsieur Wulliamoz qui se sont prêtés au jeu de l'interview avec beaucoup de gentillesse et de sincérité. J'ai aussi été très sensible à l'implication et aux valeurs très personnelles, responsables et citoyennes de ces personnes, qui donnent ainsi de l'espoir dans un paysage économique et commercial peu attentif à autrui.



Contact

Chemin de l'Islettaz
Batiment J6
1305 Penthaz

079 746 77 77

021 862 77 78

info@dougoud-services.ch

www.dougoud-services.ch

www.dougoud-shop.ch

www.louer-malin.ch

Bientôt le 29 ème carnaval de Penthaz

Katherin Laffely

En 2015, la commune de Penthaz et l'association la Cool'Hisse s'associent pour perpétuer le carnaval.

Consciente du succès du carnaval, la commune met à disposition les locaux du Verger et prend en charge les frais de publicité et une partie des frais des costumes de la clique des «supernanas». Pour la partie festive et gustative, l'équipe de la Cool'Hisse s'engage avec toute son énergie à ouvrir la buvette et ainsi à permettre aux participants et spectateurs de se désaltérer et de se restaurer.

Les enfants du village vont à nouveau pouvoir s'amuser et se déguiser et même un moment confettis est prévu...

Le moment de maquillage est encore entre parenthèses. En effet,

nous recherchons des parents offrant leur temps et leur disponibilité pour maquiller les enfants de 9 à 11 heures. Si, par désintérêt, aucune personne ne s'annonce, les enfants viendront tout maquillé depuis leur domicile.

Une adresse mail pour nous communiquer votre intérêt :

klaffely@gmail.com ou un numéro de téléphone : 021 861 03 88

Rendez-vous donc, petits et grands, au Verger le 7 mars, pour chasser l'hiver et participer à une manifestation villageoise.

Article Santé

Dépistage organisé du cancer du sein

La Municipalité

Les grands principes

- Proposé à toutes les femmes à partir de 50 ans, avec envoi d'invitation jusqu'à 69 ans, sur demande téléphonique ensuite.
- Rythme des mammographies : tous les 2 ans.
- Double lecture systématique des mammographies pour plus de fiabilité.
- Accessible à toutes : pas de frais – couverture par l'Assurance maladie de base à hauteur de 90 % - part restante à la charge des patientes : CHF 19.70.

Suis-je concernée ?

Vous êtes domiciliée et assurée dans le canton de Vaud ? Vous avez 50 ans ou plus ? Vous avez reçu en principe une lettre de la Fondation vous invitant à réaliser une mammographie ainsi qu'une liste des instituts de radiologie agréés. Si vous n'avez pas reçu de courrier de leur part, téléphonez leur au 0848 990 990 (tarif local).

Coût de l'examen

CHF 197.15 lorsque la mammographie est faite dans le cadre du programme. Cette prestation n'étant pas soumise à franchise, ce montant est intégralement remboursé par votre caisse-maladie, déduction faite de la quote-part de 10% (CHF 19.70).

Si vous choisissez de faire cet examen, afin de vous encourager, la Municipalité de Penthaz a décidé de vous rembourser cette somme de CHF 19.70, sur présentation du décompte de votre assurance maladie.

Nous vous remercions d'avoir consacré quelques minutes à la lecture de notre message et souhaitons qu'il vous confortera dans votre choix.

Courrier des lecteurs

A. Sangiorgio

Si vous vous promenez sur la Vuy, vous aurez la surprise de voir 2-3 sachets avec des crottes de chiens dedans, attachés et jetés par terre, tout naturellement !

La première fois, j'ai vu un sachet, puis deux, puis un troisième. Ensuite, j'en ai vu sur le chemin du stade de foot, sur le chemin qui longe les jardins de la Commune et, enfin, sur la route de la Place Centrale – Hôtel de Ville.

A un certain moment, je me suis dit « Bon Dieu, si c'est vrai que tu existes, descends trente secondes et viens voir tes erreurs ».

J'aimerais dire à cette/ces personnes que, malgré qu'elles soient en voie d'extinction, je ne dépenserai pas un sous jaune pour les sauver.

Réponse de la Municipalité

Nous informons toute la population qu'une poubelle à crottes sera posée à la route de la Vuy.

« Regards 2015 » - Le nouveau calendrier paroissial est arrivé

Faites-lui bon accueil, ...et corrigez vos agendas !

André Perrenoud, pasteur

Tant de « regards » possibles, sur la vie, sur soi-même, sur les autres, sur le monde... Regard tourné vers le ciel quand on espère ou qu'on chante sa joie de vivre ; regard rivé au sol, droit devant mais sans rien voir quand on n'y voit plus clair et qu'on ne sait plus comment chercher sa route... Que l'année 2015 nous permette d'exercer un regard renouvelé et confiant en direction des autres, tout sourire et plein d'amitié !

Bien sûr, le Bulletin de versement joint au calendrier que si vous êtes déclaré protestant vous avez trouvé dans votre boîte aux lettres n'est pas là par erreur : les responsables paroissiaux vous disent un chaleureux merci pour votre présence et votre soutien fidèle ! Quelques calendriers supplémentaires sont encore à disposition auprès de Catherine Novet, diacre, 078 764 73 21, ou d'André Perrenoud, pasteur, 021 331 58 66.

...Et veuillez rectifier sans attendre l'erreur qui figure en page 3 de couverture : la « Fête en faveur de la paroisse » aura lieu le 15

novembre 2015 à Penthaz, et non pas le 1er novembre. Information à noter dès maintenant, pour tous ceux qui tiennent à jour leur agenda à l'avance.



Agenda de la commune

Memento

31 décembre 2014

Repas du nouvel an organisé par la Jeunesse de Penthaz

31 janvier 2015 - 1er février 2015

Tournois de foot
FC Venoge

7 février 2015, 20h

Loto système vaudois, organisé par l'USL, salle du Verger (ouverture des portes dès 19h).

8 février 2015, 14h

Loto système vaudois, organisé par l'USL, salle du Verger (ouverture des portes dès 13h).

7 mars 2015, le matin

Carnaval organisé par la Cool'Hisse

13 mars 2015

Match aux cartes organisé par l'association de tir petit calibre

14 mars 2015

Concours de Break Dance organisé par La Sauce

21 mars 2015

Soirée annuelle organisée par l'Echo de la Molombe

29 mars 2015

Rameaux organisés par la Paroisse

Cultes

Nouvel An

- 1er janvier 2015, 18h30, église de Penthaz, célébration de la sainte cène, suivie de l'apéro de Nouvel An dans l'église

A 10h00 à l'église

- 15 février, avec les familles du culte de l'enfance
- 15 mars, culte suivi de l'Assemblée paroissiale ordinaire de printemps à 10h45 dans l'église

Au Foyer

- 25 janvier, dimanche des Missions, avec la participation d'un invité de DM-Echange et Mission, qui témoignera de son travail au sein des organismes d'entraide de l'église protestante. Café après-culte, et repas : pour faciliter l'organisation du repas, inscription conseillée auprès de Madeleine Roulet, 021 861 48 58
- 1er mars, avec Aude Collaud, pasteur, aumônier de jeunesse

A la salle du Verger :

- 29 mars, 10h, culte des Rameaux, avec baptêmes et confirmations des catéchumènes de 11e année.

Paroisse Catholique

Programme des activités sur le site de la paroisse Saints Pierre et Paul : www.cath-vd.ch/-Paroisse-de-Cossonay. Ou au secrétariat, les lundi et vendredi après-midi, 021 535 64 84

Téléphones et horaires d'ouverture de l'administration communale

Secrétariat municipal et bourse communale

Ouverture des guichets :

- Tous les matins de 07h30 à 11h30
- Lundi après-midi de 13h30 à 17h00
- Mardi, mercredi, jeudi, vendredi après-midi les bureaux sont fermés à la population sauf sur rendez-vous.

Permanence téléphonique :

- Tous les matins de 07h30 à 11h30
- Tous les après-midi de 14h00 à 16h00

Secrétariat municipal

- Tél. 021 863 20 50

Bourse communale

- Tél. 021 863 20 51

Service technique

- Tél. 021 863 20 55

Service de la population

Ouverture des guichets :

- Tous les matins de 07h30 à 11h30
- Lundi après-midi de 13h30 à 17h00
- Mercredi après-midi de 16h00 à 19h00
- Mardi, jeudi, vendredi après-midi les bureaux sont fermés à la population.

Permanence téléphonique :

- Durant les heures d'ouverture des guichets

Contrôle des habitants

- Tél. 021 863 20 52

Accueil de midi

Midicroque

- Tél. 076 229 31 99

Jubilaires

Isabelle Hautier, Syndique

3 octobre

50 ans de mariage de Mme et M. Andrée et Gérald Blanc

20 octobre

100 ans de Mme Olive Chollet

20 novembre

60 ans de mariage de Mme et M. Elda et Maurice Bioley

23 novembre

90 ans de Mme Cécile Maeder.



Horaires d'ouverture de la déchetterie toute l'année

- Mardi de 15h30 à 18h30
- Mercredi de 9h15 à 11h45
- Jeudi de 15h30 à 18h30
- Vendredi de 15h30 à 18h30
- Samedi de 10h00 à 16h00

Numéros d'urgence

Police : 117

Sapeurs-pompiers : 118

Ambulances : 144

Intoxications : 145

REGA : 1414

Médecins et pharmacies de gardes : 0848 133 133

Vétérinaire de garde : 021 861 33 19

L'ouvrier au village

Extrait de l'ouvrage de Mme Denise Francillon « L'Ouvrier au village », partie 2

Georges Badoux

Dans le texte de la première sélection tiré de l'ouvrage « L'Ouvrier au village » [Cf. Cancanier no 34], on a pu y apprendre qu'à la fin du 19^{ème} siècle la paysannerie représentait la structure fondamentale de la communauté cancanière.

Conseil général.

« En 1898, 36 hommes sont inscrits au conseil général, dont 28 bourgeois de la commune de Penthalaz. La reconstitution des différentes professions exercées par chacun montre que 27 sur 36 des membres du conseil général sont paysans, 4 des petits paysans exerçant une activité parallèle : garde-forestier, huissier, ouvrier de commune, apiculteur. Les 5 autres se répartissent de cette manière : un menuisier et un charpentier, un facteur, un boucher et ouvrier de commune, un apiculteur. En fait, si l'on compte toutes les professions proches de l'agriculture, 32 hommes sur 36 sont liés à la vie agraire et sur ce groupe-là, 6 seulement ne sont pas bourgeois de Penthalaz. Parmi les non-bourgeois, seul le charpentier, Henri Zuber, exerce une profession d'artisan indépendant. C'est donc, essentiellement le paysan, bourgeois de la commune, le dépositaire de la tradition, qui se sent concerné par les affaires » communales.

Loisirs, sociétés.

« Le dépouillement des archives ne donne aucun indice sur les bals de campagne. Ce n'est qu'à partir de 1910 que l'on verra apparaître la société de jeunesse et ses nombreuses demandes d'autorisation de « faire bal ». Il semblerait donc qu'en 1898, cette coutume ne soit pas encore institutionnalisée. Les seules sociétés signalées sont

celles de chant de Penthaz/Penthalaz et la fanfare de Penthaz. Ces dernières regroupent des adhérents dans les deux plus petits villages de la paroisse qui a son siège au « grand bourg » de Daillens. Une troisième société voit son nom figurer régulièrement dans les archives : « La Tempérance », groupe local de la Croix-Bleue, dont le siège est à Cossonay. Chaque année, la Municipalité leur accorde la salle communale pour leur conférence annuelle.

Le seul témoignage de fête que nous possédons de cette période est celui du Centenaire 1798 – 1898 dont le programme prévu par les autorités communales était résumé ainsi :

Il sera planté un tilleul devant le collège et 2 à l'entrée du cimetière. Il sera accordé 12 douzaines de petits pains, 100 oranges et du chocolat aux enfants, du vin (50 litres) aux participants au cortège, à la société de chant et à la fanfare de Penthalaz. (suit l'ordre du jour comprenant les discours, les sonneries de cloches etc.)

Ainsi en était-il de Penthalaz jusqu'au 3 octobre 1898. Ce jour-là, la société en commandite Aubert et Cie rachète à Artur Warnery de Saint-Prex (25'000 francs) le moulin et la propriété de l'Islettaz. A la fin de l'année, dans la statistique agricole de 1898, le préfet annonce l'ouverture d'une nouvelle fabrique. C'est une fabrique de câbles, sous la raison sociale Aubert et Cie. Elle occupera plusieurs ouvriers et sera installée dans les bâtiments qui étaient occupés il y a quelques années par une fabrique de lait condensé ; la force motrice sera fournie par les eaux de la Venoge. Le 2 février 1899, 15 ouvriers y travaillent déjà »

Partie 3 à lire dans la prochaine parution du Cancanier.



▲ Collection de la famille de Madame Monique Chollet, Penthalaz